4

1-2 B / *GERANT / ASSOCIE - IR (RÉEL)* : VOUS ETES MEMBRE D'UNE SOCIETE DE FAIT OU GERANT / ASSOCIE NON SALARIE D'UNE SOCIETE SOUMISE A L'IMPOT SUR LE REVENU - REGIME DU REEL SIMPLIFIE OU DU REEL NORMAL (BIC).

. N° SIREN de la société (siège) :
renseigner le N° SIREN

MA ☐ REEL SIMPLIFIE

MB ☐ REEL NORMAL

Si la société relève du **réel simplifié**, cochez la case **MA**. Si la société relève du **réel normal**, cochez la case **MB**.

	REEL SIMPLIFIE	REEL NORMAL	BENEFICE	DEFICIT
1/ Reportez le montant du bénéfice (case **NB**) ou du déficit (case **NP**) de la société	Tableau 2033 B ligne 370 (bénéfice) ligne 372 (déficit)	Tableau 2058 A ligne XN (bénéfice) ligne XO (déficit)	**NB** (+)	**NP** (-)

2/ Indiquez :			
a) les exonérations ou abattements pour entreprise nouvelle, jeune entreprise innovante, zone franche urbaine, zone de restructuration de la défense, zone franche DOM ou activité de recherche et développement (art. 44 sexies, 44 sexies A, 44 octies, 44 octies A, 44 undecies, 44 terdecies et 44 quaterdecies du CGI), case **NC**.	Tableau 2033 B lignes 986/989/987/990/345	Tableau 2058 A lignes L2/L5/ØV/L6/XC	**NC** (+)
b) les reprises de provision pour investissement ou pour dépenses de mise en conformité (art. 39 octies E et F du CGI), case **NE**.	Tableau 2033 B ligne 230	Tableau 2052 ligne FP	**NE** (-)
c) le montant des amortissements réputés différés imputés, case **NG**.	Tableau 2033 B ligne 350	Tableau 2058 A lignes XG	**NG** (+)
d) le montant global des rémunérations et avantages personnels non déductibles des associés, case **NH**.	Tableau 2033 B ligne 316	Tableau 2058 A lignes WB, WC, WD	**NH** (-)
e) le montant global des intérêts excédentaires de comptes courants d'associés, case **NI**.	Tableau 2033 B ligne 247	Tableau 2058 A ligne SU	**NI** (-)

3/ Précisez votre part (en pourcentage) dans les résultats qui vous sont attribués (case **NK**)	**NK** (%)
4/ Indiquez le montant de vos rémunérations et avantages personnels, la part des intérêts excédentaires de votre compte courant d'associé ainsi que le montant des plus-values à court terme suite à un départ à la retraite (case **NM**)	**NM** (+)
5/ Indiquez le montant de vos frais personnels déductibles case **NN** (cotisations sociales personnelles obligatoires, primes et cotisations sociales complémentaires facultatives, frais d'acquisition de parts sociales ...)	**NN** (-)
6/ Indiquez vos primes et cotisations complémentaires facultatives case **NO** .	**NO** (+)

LA BASE DE CALCUL DE VOS COTISATIONS SERA EGALE AU TOTAL DES CASES :
[(NB (ou NP) + NC - NE + NG - NH - NI) x NK] + NM - NN + NO

Cotisations sociales personnelles prises en charge par la société : voir notice ❸.

1-3 B / *GERANT / ASSOCIE - IR (DECLARATION CONTROLEE)* : VOUS ETES MEMBRE D'UNE SOCIETE DE FAIT OU VOUS EXERCEZ UNE PROFESSION LIBERALE OU ASSIMILEE DANS LE CADRE D'UNE SOCIETE SOUMISE A L'IMPOT SUR LE REVENU (GERANT / ASSOCIE NON SALARIE) - REGIME DE LA DECLARATION CONTROLEE (BNC).

. N° SIREN de la société (siège) :
renseigner le N° SIREN

	DECLARATION CONTROLEE	BENEFICE	DEFICIT
1/ Reportez le montant du bénéfice, (case **QA)** ou du déficit, (case **QK**) de la société.	Annexe 2035 B, ligne CP (bénéfice) ou ligne CR (déficit)	**QA** (+)	**QK** (-)

2/ Indiquez le montant global des rémunérations, avantages personnels non déductibles et intérêts excédentaires des comptes courants des associés, case **QB.**	Annexe 2035 B, montant inclus dans la ligne CC	**QB** (-)
3/ Reportez le montant des exonérations ou abattements pour entreprise nouvelle, jeune entreprise innovante, zone franche urbaine, zone franche DOM ou activité de recherche et développement (art. 44 sexies, 44 sexies A, 44 octies, 44 octies A, 44 undecies, 44 quaterdecies du CGI), case **QC.**	Annexe 2035 B, lignes AW/CU/CS/AX	**QC** (+)
4/ Précisez votre part (en pourcentage) dans les résultats qui vous sont attribués, case **QE**.	Déclaration n° 2035 - Tableau III	**QE** (%)
5/ Indiquez le montant de vos rémunérations et avantages personnels, la part des intérêts excédentaires de votre compte courant d'associé ainsi que le montant des plus-values à court terme suite à un départ à la retraite, case **QG**.		**QG** (+)
6/ Indiquez le montant de vos frais personnels déductibles, case **QH** (cotisations sociales personnelles obligatoires, primes et cotisations sociales complémentaires facultatives, frais d'acquisition de parts sociales...).		**QH** (-)
7/ Indiquez vos primes et cotisations complémentaires facultatives, case **QI.**		**QI** (+)

LA BASE DE CALCUL DE VOS COTISATIONS SERA EGALE AU TOTAL DES CASES : [(QA (ou QK) - QB + QC) x QE] + QG - QH + QI

Cotisations sociales personnelles prises en charge par la société : voir notice ❹.

Couleur Cyan Magenta Black

MERICO A45930-V1 02/11

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à ce formulaire pour les données les concernant auprès des organismes destinataires de ce formulaire. Elle leur garantit un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant auprès des organismes destinataires de ce formulaire.

RSI Régime Social des Indépendants — CNAVPL Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse des Professions Libérales — URSSAF

ASSURANCE MALADIE DES PROFESSIONS INDEPENDANTES
ASSURANCES VIEILLESSE DES ARTISANS
ASSURANCES VIEILLESSE DES INDUSTRIELS ET COMMERCANTS
ASSURANCES VIEILLESSE DES PROFESSIONS LIBERALES
UNIONS POUR LE RECOUVREMENT DES COTISATIONS DE SECURITE SOCIALE ET D'ALLOCATIONS FAMILIALES
CAISSES GENERALES DE SECURITE SOCIALE

cerfa N° 10020*15

◄ A retourner obligatoirement avant le à l'organisme désigné ci-contre

DECLARATION COMMUNE DES REVENUS DES PROFESSIONS INDEPENDANTES

Articles L.114-12, L.131-6, L.136-3, R.115-5, R.242-13-1, R.612-18, D.642-3, du code de la Sécurité Sociale

REVENUS 2010

PLUS SIMPLE ! FAITES VOTRE DECLARATION EN LIGNE SUR www.net-entreprises.fr ! Vous disposez d'un délai supplémentaire.

POURQUOI CETTE DECLARATION COMMUNE DES REVENUS ?

Les renseignements demandés servent à calculer :
- **votre cotisation d'assurance maladie maternité obligatoire**
- **votre cotisation personnelle d'allocations familiales des employeurs et travailleurs indépendants**
- **la Contribution Sociale Généralisée (CSG) ainsi que la Contribution au Remboursement de la Dette Sociale (CRDS)**
  - **si vous êtes artisan, industriel ou commerçant, vos cotisations d'assurance vieillesse et vos cotisations invalidité-décès**
  - **si vous exercez une profession libérale, vos cotisations d'assurance vieillesse de base (sauf si vous êtes avocat ou professionnel de santé relevant du régime des praticiens ou auxiliaires médicaux)**

RETOURNEZ CET IMPRIMÉ REMPLI AVANT LA DATE LIMITE (VOIR CI-DESSUS) AFIN D'EVITER UNE PÉNALITÉ POUR DÉCLARATION TARDIVE ET LA TAXATION D'OFFICE DE VOS COTISATIONS SUR UNE BASE FORFAITAIRE.

Afin de simplifier vos démarches déclaratives, vos cotisations sociales pourront être calculées à partir des revenus que vous déclarez à l'administration fiscale. Pour garantir l'appel de vos cotisations dans les meilleures conditions, il vous est demandé de renseigner parallèlement la présente déclaration et le cadre G de la déclaration fiscale 2042 C.

(facultatif)
Nom et adresse du comptable ou du conseil :

Téléphone :

N° Siren :

Nom

Adresse

Ville **Code postal**

Je soussigné(e), CERTIFIE SUR L'HONNEUR, l'exactitude des renseignements donnés et m'ENGAGE à signaler immédiatement les redressements qui pourraient être opérés ultérieurement.

Fait à : **Le :**

Signature et qualité du déclarant

Téléphone :
(facultatif)

Sont punies de peines d'amende ou d'emprisonnement toutes fraudes ou fausses déclarations. Articles L.114-13 du Code de la Sécurité Sociale, 441-1 du Code Pénal.

s2223 u

PERIODE ACTIVITE		RADIATION	ANNEE. REV.	REG. IMPOS.	ASSIETTE SOCIALE		REGIME AM	PERIODE POLYACTIVITÉ	
PREST. DATE	CRSI	OC	SIRET	NBRE. ENTS.	STATUT JUR.	TYPE EXO.		1ère PENSION	DEB. NEUTRAL

1 VOUS AVEZ EXERCE EN 2010 UNE OU DES ACTIVITE(S) NON SALARIEE(S) NON AGRICOLE(S)

Si vous avez plusieurs activités non salariées non agricoles, déclarez séparément le revenu retiré de chacune de ces activités. Vous pouvez vous procurer auprès de votre caisse RSI autant des déclarations que nécessaire (voir notice 1).

1-1 *MICRO-ENTREPRISE - REGIME SPECIAL BNC :* VOTRE ACTIVITE EST IMPOSEE SELON LE REGIME DE LA *MICRO-ENTREPRISE OU LE REGIME SPECIAL BNC*

. N° SIREN : (REG. MIC. BIC)

renseigner le N° SIREN (REG. SPE. BNC)

Reportez le montant brut de vos recettes, avant application des abattements ou exonérations pour jeune entreprise innovante, zone franche urbaine, activité de recherche et développement, zone de restructuration de la défense, zone franche DOM et plus-values à court terme suite à un départ à la retraite. Les montants correspondants figurent dans votre déclaration 2042 C p. 2 et 3, inclus dans les rubriques « revenus imposables » et « revenus nets exonérés » (voir notice 2).

REGIME MICRO-ENTREPRISE (BIC)		REGIME SPECIAL BNC
Ventes	Prestations de services	
CB	CD	DB

Fonds de commerce ou établissement artisanal donné en location-gérance :
si vous percevez des revenus de location-gérance, reportez case CF le montant brut de vos recettes indiqué sur votre déclaration de revenus n° 2042 C (voir notice 2).

Revenus de location-gérance

CF

LA BASE DE CALCUL DE VOS COTISATIONS SERA LA SUIVANTE :

- Le montant de vos recettes porté en case **CB** sera diminué d'un abattement de 71% (cet abattement toutefois ne peut pas être inférieur à 305 €).
- Le montant de vos recettes porté en case **CD** ou **CF** sera diminué d'un abattement de 50% (cet abattement toutefois ne peut pas être inférieur à 305 €).
- Le montant de vos recettes porté en case **DB** sera diminué d'un abattement de 34% (cet abattement toutefois ne peut pas être inférieur à 305 €).

1-2 *REEL :* VOTRE ACTIVITE EST IMPOSEE SELON LE REGIME DU BENEFICE *REEL SIMPLIFIE* OU DU *REEL NORMAL*

A/ VOUS ETES ENTREPRENEUR INDIVIDUEL (BIC)

. N° SIREN :

renseigner le N° SIREN

			REVENUS DE LOCATION-GÉRANCE :	
JA		REEL SIMPLIFIE	JB	REEL SIMPLIFIE
KA		REEL NORMAL	KB	REEL NORMAL

* Vous relevez du régime du réel simplifié, cochez la case JA (JB en cas de location-gérance).

* Vous relevez du réel normal, cochez la case KA (KB en cas de location-gérance).

* Reportez le montant de votre bénéfice (case LA) ou de votre déficit (case LH) tel qu'indiqué sur votre déclaration professionnelle (**Réel simplifié :** ligne 370 (bénéfice) ou 372 (déficit) du tableau 2033 B, annexe à la déclaration n° 2031 / **Réel normal :** ligne XN (bénéfice) ou XO (déficit) du tableau 2058 A annexe à la déclaration n° 2031).

Fonds de commerce ou établissement artisanal donné en location-gérance :
(voir notice 2) si vous percevez des revenus de location-gérance, reportez le montant de votre bénéfice (case LU) ou de votre déficit (case LV) dans les mêmes conditions que ci-dessus.

* Indiquez :	REEL SIMPLIFIE	REEL NORMAL		
			BENEFICE	BENEFICE
			LA (+)	LU (+)
			DEFICIT	DEFICIT
			LH (-)	LV (-)
* vos primes et cotisations complémentaires **facultatives** case **LB ou LW**.	Tableau 2033 B ligne 381	Tableau 2053 ligne A6	LB (+)	LW (+)
* les exonérations ou abattements pour entreprise nouvelle, jeune entreprise innovante, zone franche urbaine, activité de recherche et développement, zone de restructuration de la défense, zone franche DOM ou plus-values à court terme suite à un départ à la retraite (art. 44 sexies, 44 sexies A, 44 octies, 44 octies A, 44 undecies, 44 terdecies, 44 quaterdecies et 151 septies A du CGI), case **LO ou LX**.	Tableau 2033 B lignes 986/989/ 987/990/345	Tableau 2058 A lignes L2/L5/ ØV/L6/XC	LO (+)	LX (+)
* les amortissements réputés différés imputés, case **LR ou LZ**.	Tableau 2033 B ligne 350	Tableau 2058 A ligne XG	LR (+)	LZ (+)
* les reprises de provision pour investissement ou dépenses de mise en conformité, case **LT ou LD** (art. 39 octies E et F du CGI)	Tableau 2033 B ligne 230	Tableau 2052 ligne FP	LT (-)	LD (-)

LA BASE DE CALCUL DE VOS COTISATIONS SERA EGALE AU TOTAL DES CASES : LA (ou LH) + LB + LO + LR - LT
ET, LE CAS ÉCHÉANT, AU TOTAL DES CASES LU (OU LV) + LW + LX + LZ - LD

B/ VOUS ETES MEMBRE D'UNE SOCIETE DE FAIT OU GERANT ET/OU ASSOCIE NON SALARIE D'UNE SOCIETE SOUMISE A L'IMPOT SUR LE REVENU (BIC)
1°/ Reportez vous en page 4 (rubrique 1-2 B). 2°/ N'oubliez pas de remplir également les autres rubriques vous concernant.

Yellow Magenta Cyan Black
4459JN-V1

1-3 *DECLARATION CONTROLEE :* VOTRE ACTIVITE EST IMPOSEE SELON LE REGIME DE LA *DECLARATION CONTROLEE*

A/ VOUS EXERCEZ UNE PROFESSION LIBERALE OU ASSIMILÉE A TITRE INDIVIDUEL (BNC)

. N° SIREN :

renseigner le N° SIREN

	BENEFICE	DEFICIT
	PA (+)	PG (-)
	PB (+)	
	PE (+)	

* Reportez le montant de votre bénéfice (case PA) ou de votre déficit (case PG) tel qu'indiqué sur votre déclaration professionnelle (n° 2035, Annexe 2035 B, bénéfice : ligne CP, déficit : ligne CR).

* Indiquez case PB le montant de vos primes et cotisations complémentaires **facultatives,** tel qu'indiqué Annexe 2035 A, ligne BU.

* Indiquez case PE le montant des exonérations ou abattements pour entreprise nouvelle, jeune entreprise innovante, zone franche urbaine, activité de recherche et développement, zone franche DOM ou plus-values à court terme suite à un départ à la retraite (art. 44 sexies, 44 sexies A, 44 octies, 44 octies A, 44 undecies, 44 quaterdecies et 151 septies A du CGI), (montants figurant aux lignes AW/CU/CS/AX de l'annexe 2035 B).

LA BASE DE CALCUL DE VOS COTISATIONS SERA EGALE AU TOTAL DES CASES : PA (ou PG) + PB + PE

B/ VOUS ETES MEMBRE D'UNE SOCIETE DE FAIT OU VOUS EXERCEZ UNE PROFESSION LIBERALE OU ASSIMILÉE DANS LE CADRE D'UNE SOCIETE SOUMISE A L' IMPOT SUR LE REVENU (BNC)
1°/ Reportez-vous en page 4 (rubrique 1-3 B).
2°/ N'oubliez pas de remplir également les autres rubriques vous concernant.

1-3 C *DECLARATION CONTROLEE* DES PRATICIENS ET AUXILIAIRES MÉDICAUX CONVENTIONNÉS RELEVANT DU RÉGIME DES PAM (CPAM)

Reportez dans la rubrique VE (bénéfice) ou VF (déficit) le montant de vos revenus nets tirés de votre activité conventionnée (voir notice 9).

BENEFICE	DEFICIT
VE (+)	VF (-)

1-4 *GERANT / ASSOCIE - IS :* VOUS ETES GERANT / ASSOCIE NON SALARIE D'UNE SOCIETE SOUMISE A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *(ART. 62 DU CGI)*

. N° SIREN de la société :

renseigner le N° SIREN

	REVENUS DES GERANTS ET ASSOCIES	DEFICITS DES GERANTS ET ASSOCIES
	RA (+)	RD (-)
	RG (+)	
	RB (+)	

* Reportez case RA ou RD le montant net de vos rémunérations, déduction faite des primes et cotisations sociales personnelles et des frais professionnels (réels ou 10 %) admis par le fisc (ces rémunérations sont incluses dans la rubrique « traitements et salaires » de la déclaration 2042).

* Professions libérales exerçant en SEL : reportez case RG la part des revenus distribués (dividendes et intérêts des comptes courants d'associés) supérieure au seuil de 10 % du montant du capital social, des primes d'émission et des sommes versées en compte courant d'associés (voir notice 5).

* Indiquez case RB vos primes et cotisations complémentaires **facultatives** (il n'existe pas de rubrique correspondante dans votre déclaration n° 2042).

LA BASE DE CALCUL DE VOS COTISATIONS SERA EGALE AU TOTAL DES CASES : RA (ou RD) + RG + RB

Cotisations sociales personnelles prises en charge par la société : voir notice 6 .

1-5 *AGENT GENERAL D'ASSURANCES (OU MANDATAIRE NON SALARIÉ DES ASSURANCES) :* VOUS AVEZ OPTE POUR LE REGIME DES *SALAIRES (ART. 93-1 TER DU CGI)*

. N° SIREN :

renseigner le N° SIREN

	REVENUS
SA	(+)
SB	(+)

* Reportez case SA le montant net de votre revenu, déduction faite des primes et cotisations sociales personnelles et des frais professionnels (réels ou 10 %) admis par le fisc (ces rémunérations sont incluses dans la rubrique « traitements et salaires » de la déclaration 2042).

* Indiquez case SB vos primes et cotisations complémentaires **facultatives**.

LA BASE DE CALCUL DE VOS COTISATIONS SERA EGALE AU TOTAL DES CASES : SA + SB

2 COTISATIONS SOCIALES OBLIGATOIRES (calcul CSG et CRDS)

Indiquer case TA le montant total des cotisations sociales personnelles **obligatoires** (maladie, retraite, invalidité-décès, allocations familiales) déduites pour la détermination de vos revenus professionnels non salariés non agricoles 2010 déclarés à l'administration fiscale, à l'exclusion de tout autre prélèvement social (CSG, CRDS…). Indiquer le cas échéant le montant de l'abondement versé dans un plan d'épargne entreprise ou un plan d'épargne salariale volontaire pour la retraite et les sommes versées au titre d'un accord d'intéressement ou de participation aux résultats de l'entreprise, dont vous avez bénéficié en tant que dirigeant non salarié (voir notice 7).

TA

Si ce montant est nul (début d'activité en fin d'année ou exonération de cotisations sociales pendant un an...), indiquez "Néant".

Cette case doit être remplie par tous les déclarants, quel que soit leur régime d'imposition, y compris par les régimes MICRO.

Si ce montant est négatif, veuillez l'inscrire dans la case ci-contre. TC

3 VOUS AVEZ EXERCÉ EN 2010 UNE ACTIVITE SALARIEE OU RELEVANT DE L'ASSURANCE MALADIE DES PRATICIENS ET AUXILIAIRES MÉDICAUX (PAM)

* Si vous avez depuis cessé votre activité salariée ou PAM, indiquez la date de cessation : ..... VD

* Si votre activité principale a déjà été déterminée à effet du 01/01/2010 ou du 01/01/2011, ne remplissez pas les rubriques suivantes

* Précisez en case VC la date à laquelle a débuté ou repris votre activité salariée ou relevant du régime des P.A.M.:..... VC

Salaires : * Portez en case VA le total des revenus nets (traitements, salaires, avantages en nature, indemnités perçus de vos employeurs, allocations chômage) tirés de l'activité salariée (voir notice 8) et en case VB le nombre d'heures salariées effectuées durant l'année.

MONTANT	NBRE D'HEURES
VA	VB

BNC : * Portez case VE ou VF (cadre 1-3C) le montant des revenus nets (bénéfices non commerciaux) tirés de l'activité relevant du régime des PAM (voir notice 9)

4 VOUS AVEZ EXERCE UNE ACTIVITE NON SALARIEE AGRICOLE (EXPLOITANT AGRICOLE) EN 2010

(voir notice 10)

- Si vous avez débuté votre activité agricole en 2010, précisez la date : ..... WA
- Si vous avez cessé votre activité agricole en 2010, précisez la date : ..... WB